

# Principaux partenaires financiers des actions locales présentées



## Entente régionale de partenariat COSMOSS

Le modèle de la démarche COSMOSS est soutenu financièrement depuis 2004 par différents partenaires qui ont convenu de réunir des budgets au sein d'Ententes régionales de partenariat pour le compte de COSMOSS. Ces partenaires sont le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, Emploi-Québec, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, la direction régionale du ministère de l'Éducation, le Secrétariat à la jeunesse du Québec, la Commission Jeunesse, Avenir d'enfants, Québec en Forme, Réunir Réussir, Service Canada et l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale.



## Avenir d'enfants

Cet organisme à but non lucratif a vu le jour en septembre 2009, à la suite d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. Sa mission est de « contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie<sup>2</sup> ». Avenir d'enfants appuie des projets issus de la concertation de différents organismes œuvrant auprès des tout-petits et de leur famille dans les régions du Québec.



## Québec en Forme

Cet organisme à but non lucratif a vu le jour en 2002, à la suite d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. Sa mission est de « mobiliser les personnes et toute la société québécoise pour agir en faveur de l'adoption et du maintien d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation, essentiels au plein développement des jeunes Québécois<sup>3</sup> ». Québec en Forme appuie la réalisation de projets issus de la concertation de différents organismes œuvrant auprès des jeunes de 17 ans et moins et de leur famille dans les régions du Québec.



## Réunir Réussir

Cet organisme à but non lucratif a vu le jour en décembre 2009, à la suite d'une entente de partenariat entre le Secrétariat à la jeunesse du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. Ils se sont « engagés ensemble à lutter contre le problème du décrochage scolaire en favorisant la réussite éducative des jeunes de 0 à 20 ans<sup>4</sup> ». Pour cela, ils appuient la réalisation de projets issus de la concertation des différents organismes œuvrant auprès des jeunes dans les régions du Québec. Les activités de Réunir Réussir se sont terminées le 30 septembre 2015.



## Fonds de solidarité et d'inclusion sociale

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>5</sup>. Ce fonds a permis de soutenir l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Bas-Saint-Laurent par les différentes initiatives concertées déployées localement. Ces initiatives, projets et interventions peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'entente régionale s'est terminée le 31 mars 2016.

2 Site Internet d'Avenir d'enfants : <http://www.avenirdenfants.org/a-propos/mission-vision-valeurs-et-objectifs.aspx>

3 Site Internet de Québec en Forme : <http://www.quebecenforme.org/a-propos/mission.aspx>

4 Site Internet de Réunir Réussir : <http://reunirreussir.org/nous.aspx>

5 Site Internet Publications Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-7>